

N'hésitez pas à continuer vos recherches
chez nos collègues :

La Musicale

Maison des arts du Grütli
Rue du Général-Dufour 16 • 1204 Genève
022 418 35 80 • bmus@ville-ge.ch

50'000 partitions de musique
8'000 matériels d'exécution pour les orchestres
60 titres de périodiques musicaux
5'000 livrets et monographies

Mardi: de 15h à 19h • Mercredi: de 14h à 18h
Jeudi: de 13h à 17h • Vendredi: de 13h à 17h

Bibliothèque de la Cité

Espace musique (3^e étage)

Place des Trois-Perdrix 5 • 1204 Genève
022 418 32 00 • webbm@ville-ge.ch

58'500 cd, 120 dvd, 1'000 livres musicaux

Mardi: 10h00 - 19h00 • Mercredi: 10h00 - 19h00
Jeudi: 10h00 - 19h00 • Vendredi: 10h00 - 19h00
Samedi: 10h00 - 17h00

Bibliothèque du Département de Musicologie

Campus de la Battelle, Bâtiment A
Route de Drize 7 • 1227 Carouge
biblio-bastions-musico@unige.ch

Lundi à Vendredi : 8h-22h
Samedi à dimanche : 9h-18h

Autres catalogues en ligne :

Swisscovery : hesso.swisscovery.sls.ch

Bibliothèque municipales de la Ville de Genève :
catalogue-bm.geneve.ch

Pour vos demandes de PEB
(prêt entre bibliothèques) :
peb@cmg.ch

BIBLIOTHEQUE DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE GENEVE

Lundi - Vendredi
11h-13h • 14h-17h

Bureau de Prêt :

Rue de la Synagogue 35

Réception : 022 558 50 40

Responsable : 022 558 58 19 • biblio@cmg.ch

<https://cmg.ch/la-bibliotheque/>

Catalogue en ligne : catalogue.cmg.ch

Réservation de documents conservés au dépôt extérieur :

http://www.cmg.ch/catalogue_en_ligne

Adresse postale :

Conservatoire de Musique - Bibliothèque

Rue de la Synagogue 35, 1204 Genève

Ravis de vous accueillir :

Jacques Tchamkerten (responsable de la bibliothèque)
Claudine Michon, Jolanka Tchamkerten et Nimrod Ben-Zeev

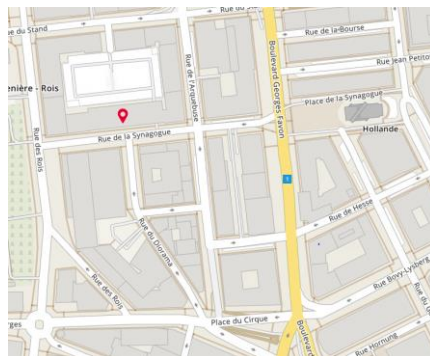
Au bureau de prêt :

Vincent Chomienne, Justine Debeer, Elise Jacquemettaz,
Ileana Muñoz et Ulises Pineda



Réseau : HES-Guest

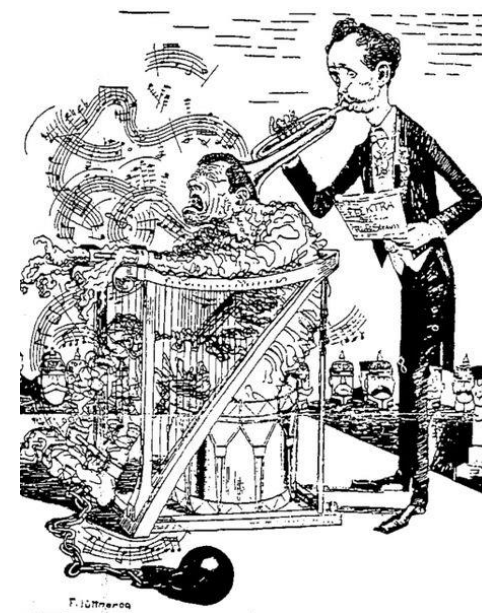
Uniquement pour les étudiants, professeurs et collaborateurs
HEM : Eduroam (Accès : loginAAI@hes-so.ch + mot de passe AAI)



CONSERVATOIRE 
DE MUSIQUE DE GENÈVE

BIBLIOTHEQUE

Guide du lecteur 2022-2023



Venez à la bibliothèque pour enrichir vos
connaissances, élargir vos répertoires,
découvrir des compositeurs oubliés et
trouver de nouvelles idées pour vos cours !
La bibliothèque du CMG recèle des trésors
insoupçonnés et nous accueillons avec joie
vos propositions d'achat.

A bientôt !

Que peut-on y trouver ?

Plus de 200'000 documents dont
de nombreuses partitions,
des dictionnaires et ouvrages de référence,
des manuscrits, des documents historiques
et des périodiques.

Deux postes informatiques vous donnent accès
aux diverses bases de données, tels que :



Dans la salle de lecture vous trouverez également
sept places de travail et une photocopieuse.

Qui peut s'inscrire ?

- Professeurs, élèves et personnel du Conservatoire de Musique de Genève et de la Haute Ecole de Musique de Genève.
- Professeurs et étudiants des autres écoles du Domaine Musique de la HES-SO, de l'Université de Genève et des écoles CEGM.

Inscription gratuite.

La consultation sur place est ouverte à tous

Règlement de la Bibliothèque Du Conservatoire de Musique de Genève

La Bibliothèque du Conservatoire de Musique met à disposition de ses lecteurs ses collections formées de partitions musicales, monographies, et outils de recherche sur divers supports. Elle assure également aux chercheurs l'accès à ses riches collections patrimoniales et fonds anciens relatifs, notamment, à la vie musicale genevoise.

Art. 1 Accès à la Bibliothèque

L'accès et la consultation en salle de lecture sont ouverts à tous. Le prêt à domicile est soumis à conditions.

Art. 2 Conditions d'inscriptions

Le prêt à domicile est réservé aux personnes suivantes :

- ¹ Professeurs, élèves et personnel du Conservatoire de Musique de Genève ;
- ² Professeurs, étudiants et personnel de la Haute Ecole de Musique de Genève ;
- ³ Professeurs et étudiants des autres écoles du Domaine Musique de la HES-SO ;
- ⁴ Professeurs et élèves des écoles de musique de la Confédération des Ecoles Genevoises de Musique (CEGM) ;
- ⁵ Professeurs des autres écoles de musique du canton de Genève ;
- ⁶ Professeurs, enseignants et étudiants de l'Université de Genève ;
- ⁷ Membres des institutions et formations musicales professionnelles du Canton de Genève ;
- ⁸ Enseignants des écoles publiques du canton de Genève.

Il peut être accordé exceptionnellement à des chercheurs ou musiciens professionnels suisses ou étrangers sur demande auprès du responsable de la Bibliothèque et sur décision de celui-ci.

Pour les nouveaux lecteurs, l'emprunt de documents nécessite une inscription en bonne et due forme auprès du bureau du service de prêt de la Bibliothèque sur présentation d'une carte d'étudiant ou d'une pièce d'identité valable

Art. 3 Conditions de prêt

- ¹ Le prêt est strictement personnel.
- ² L'emprunt des livres est gratuit.
- ³ Il est interdit d'annoter, de déchirer ou de détériorer les ouvrages prêtés.
- ⁴ Avant d'emprunter un ouvrage, les lecteurs sont invités à s'assurer qu'il est complet, en bon état, et à signaler toute détérioration qu'ils auraient remarquée, ceci pour décharger leur responsabilité.
- ⁵ Tout ouvrage égaré ou détérioré sera remplacé ou réparé aux frais du lecteur.
- ⁶ La durée du prêt à domicile (dix ouvrages au maximum) est de 28 jours, renouvelable trois fois. Une prolongation de la durée des prêts peut être demandée.
- ⁷ Tout retard de restitution des documents empruntés entraîne le paiement d'une taxe, due indépendamment de l'envoi ou de la réception d'un rappel. En cas de non-paiement de ses dettes, l'utilisateur ne peut pas réemprunter de documents. Les professeurs des écoles de la CEGM ainsi que ceux de la HEM Genève sont dispensés du paiement de la taxe susmentionnée.
- ⁸ Tous les ouvrages doivent être remis en main propre aux employés du service de prêt. Les partitions de musique d'ensemble contenant plusieurs parties doivent être restituées complètes. Aucun ouvrage incomplet ne sera accepté.
- ⁹ Toute demande téléphonique au service du prêt se fait pendant les heures d'ouverture du service concerné.

Art. 4 Mise à disposition de collections

A l'exception des usuels conservés dans la salle de lecture, désignés comme « ouvrages de référence » et possédant leur propre classification, les ouvrages ne sont pas accessibles en libre accès et doivent être commandés auprès du service

du prêt. Certains types d'ouvrages, dont la liste est affichée dans le bureau du prêt de la Bibliothèque, ne peuvent être communiqués qu'après un délai d'une demi-journée.

Art. 5 Dons

La Bibliothèque du Conservatoire accepte avec reconnaissance tout don de partitions, monographies ou de tout document manuscrit ou imprimé relatif à des sujets d'ordre musical. Elle se réserve le droit d'en disposer à sa convenance après accord avec les donateurs.

Art. 6 Consultation sur place

¹ L'utilisateur est responsable des équipements mis à sa disposition (photocopieur, matériel audiovisuel, informatique). Une participation financière de l'utilisateur est exigible en cas de déprédation du matériel.

² Les équipements audiovisuels et informatiques ne peuvent pas être utilisés pour la consultation de documents privés.

Art. 7 Comportement

¹ Il est interdit de fumer, manger et boire ainsi que de faire usage de son téléphone portable dans l'enceinte de la Bibliothèque. Tout bruit inutile doit dans la mesure du possible être évité. Les usagers qui, malgré un avertissement, persistent à ne pas respecter les consignes données par le personnel pourront être appelés à quitter les lieux.

² Les effets personnels des lecteurs sont placés sous leur propre responsabilité.

Art. 8 Exclusion

En cas de retards importants réitérés, de non restitution de documents ou encore de comportement jugé inacceptable le responsable de la Bibliothèque, en accord avec la direction du CMG, se réserve le droit d'exclure la personne concernée.

Art. 9 Droit d'auteur

L'utilisateur s'engage à utiliser les documents mis à sa disposition en respectant la législation en matière de droit d'auteur et de droit de reproduction. Le CMG ne peut en aucun cas être tenu pour responsable pour un lecteur contrevenant à la loi en vigueur.

Art. 10 Dispositions finales

¹ Tout usager, par le fait de son inscription, s'engage à se conformer au présent règlement.

² La Bibliothèque, en accord avec la direction du CMG, édicte les tarifs des amendes. Le montant de celles-ci est modifiable en tout temps.

Genève, le 1^{er} septembre 2020

Bibliothèque du Conservatoire de Musique de Genève

Fermetures générales durant l'année scolaire 2022-2023

Jeûne genevois, jeudi 8 septembre 2022

Fêtes de fin d'année, du samedi 24 décembre 2022

au dimanche 8 janvier 2023

Pâques, du vendredi 7 avril au dimanche 16 avril 2023

Fête du travail, le lundi 1^{er} mai 2023

Ascension, jeudi 18 mai 2023

Lundi de Pentecôte, lundi 29 mai 2022

Pause estivale et réouverture (seront communiquées ultérieurement)